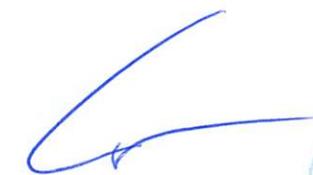


Il est porté à la connaissance du public que la délibération du 12 décembre 2024 prise par le conseil communal relative à la fixation de la redevance assainissement a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 17 février 2025, réf. : FC05-2024-A542.

Le texte du règlement-taxe est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Alex Folscheid  
Secrétaire communal

Steinfurt, le 5 mars 2025

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché  
en bonne et due forme à partir du ..... - 5 MARS 2025

Steinfurt, le ..... - 5 MARS 2025



Le bourgmestre



Le secrétaire communal

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du 13 décembre 2024 prise par le conseil communal relative à la fixation de la répartition des dépenses d'investissement a été approuvée par l'autorité supérieure en date du 13 février 2025, ref. FCS-2024-A243.

Le texte du règlement-taxe est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

pour le Collège des Bourgmestres et Échevins



Alex Folschaid  
Secrétaire communal



Sammy Wagner  
Bourgmestre